

## **PROCES VERBAL DU COMITE SYNDICAL DU 21 OCTOBRE 2016**

M. Dieumegard Claude, délégué de la Communauté de Communes du Pays de Gâtine, assurera les fonctions de secrétaire de séance.

Le procès-verbal de la séance du 8 Avril 2016 n'appelant aucune observation est adopté.

### **DECISIONS DU BUREAU :**

*Monsieur le Président informe les membres du comité syndical des délibérations prises lors du dernier bureau syndical du 16 septembre 2016.*

#### **Adhésion au service informatique du Centre de Gestion 79**

*Le Bureau a décidé une adhésion au service informatique du CDG79 à compter du 1<sup>er</sup> novembre 2016.*

*Une redevance annuelle fixée par l'assemblée du CDG 79 est demandée et elle concerne l'assistance téléphonique, l'assistance sur site, la diffusion des nouvelles versions de logiciel, l'envoi d'informations réglementaires avec leurs modalités de mise en application dans les logiciels et le conseil en matériel.*

*Au besoin, ce service dispense des formations groupées.*

*Jusqu'à présent l'assistance était assurée directement par Cegid Public, notre fournisseur de progiciel comptabilité, facturation et paie.*

*Délibération n°BurDélib20160916 AA01*

#### **Schéma et organisation du tri**

##### **Désignation des membres au Comité de Pilotage et au Comité Technique**

*Dans le cadre des études lancées par l'AGGLO2B pour l'élaboration de schéma et d'organisation de tri conformément aux exigences réglementaires et des organismes de reprises des matériaux, les élus du SMITED participant au Comité de pilotage seront les suivants :*

*SMITED : Jacques DIEUMEGARD*

*CC Cœur du Poitou : Luc DENIS*

*CC SICTOM COULONGES CHAMPDENIERS : Denis ONILLON*

*SICTOM de Loubeau : Jean Marie HAYE*

*CC Parthenay Gâtine : Louis Marie GUERINEAU*

*SMC : Régis BILLEROT*

*AVT : Jean François COIFFARD*

*CCT : Alain BLOT*

*Pour le SMITED, Patrice BUTEL intégrera le Comité Technique.*

*Délibération n°BurDélib20160916 AT01*

### **Intercommunalité**

Le Président expose :

La Communauté d'Agglomération du Niortais (CAN), suite aux divers débats et études menées avec le SMITED souhaite confier par entente 6 500 tonnes de déchets ménagers à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017. A l'issue d'une phase d'observation d'un an, la CAN sortirait ou adhérerait au SMITED eu égard à l'efficience de notre service. Dans une hypothèse positive, la CAN adhérerait au 1<sup>er</sup> janvier 2019. (L'année 2018 sera l'année de mise en place de l'adhésion)

Au sujet du non-paiement des arriérés de la CAN eu égard au retrait de la Communauté de Communes Plaine de Courance et Germond Rouvre, la CAN paiera ce qu'elle doit au SMITED.

Cet été, le SMITED a été audité par le bureau d'études Girus mandaté par la CAN. Ce bureau d'études a donné un avis positif au travail effectué par le SMITED tant technique que financier précisant que le SMITED permettrait à la CAN d'atteindre les objectifs législatifs en matière de taux de valorisation à l'objectif 2020.

D'autre part, la commission d'entente AGGLO2B SMITED s'est réunie le 14 octobre dernier. L'entente sera reconduite en 2017.

**Affaires Administratives****INSTALLATION DE NOUVEAUX DELEGUES**

Le Comité Syndical installe un nouveau délégué suppléant désignés par la Communauté de Communes du Thouarsais : Monsieur Jean-Jacques PETIT sera désormais le suppléant de Monsieur Sébastien ROCHARD.  
*Délibération n°ASDél20161021-AA00*

**FERMETURE DE POSTE**

Un poste d'adjoint technique principal de 1° classe et un poste d'adjoint administratif principal de 1° classe sont fermés respectivement suite à départ à la retraite et avancement de grade à compter du 1<sup>er</sup> novembre 2016.  
 Le tableau des effectifs à jour au 1<sup>er</sup> novembre prochain est le suivant :

ETAT DU PERSONNEL 01-11-2016		
Filière Administrative	Ouvert	Pourvu
DGS	1	1
Rédacteur	1	1
Adjoint Adm Ppal de 2°cl	1	1
Adjoint Adm de 1°cl	2	0
Adjoint Adm de 2°cl	1	1
Total	6	4

Filière Technique	Ouvert	Pourvu
Ingénieur Principal	1	1
Technicien Ppal de 1° Cl	1	1
Technicien Ppal de 2° Cl	4	4
Agent de maîtrise	2	1
Adjoint Tech principal de 1ère cl	5	5
Adjoint Tech principal de 2°cl	5	5
Adjoint Tech de 1°cl	2	2
Adjoint Tech de 2°cl	6	5
Total	26	24
	32	28

*Délibération n°ASDél20161021-AA01*

**Affaires Financières****BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2016**

En préalable à la présentation du projet de budget supplémentaire 2016, un inventaire des travaux en cours et à réaliser est établi pour mieux définir les besoins de financement :

Le projet du Budget Supplémentaire 2016 est élaboré sur la base des reports 2015 et du résultat 2015 à affecter en fonctionnement soit 894 270.33 € complété par 90 400,00 € de recettes nouvelles.

Il est également prévu d'affecter 190 538.79 € en investissement.

Le Budget supplémentaire s'équilibre à 984 670.33 € en fonctionnement et 210 902.79 € en investissement. Cette dernière somme vient majorer la décision modificative N°1 du 08/04/2016.

*Délibération n°ASDél20161021-AF01*

## PARTICIPATIONS FINANCIERES AU PROGRAMME DE PREVENTION

Il a été proposé au bureau d'autoriser le Président à émettre les titres de recettes consécutifs aux journées dispensées par l'animateur prévention auprès des collectivités parties prenantes depuis janvier 2015 (#171 €/jour).

En parallèle, les participations à l'étude de préfiguration CODEC ZGZD seront également appelées à hauteur de 50 % des montants dus dont rappel ci-dessous.

### ETUDE PREFIGURATION

ZDZG - ADEME

Collectivité	Hab DGF	%	Montant	Fin ADEME 70%	Fin Collectivité
SICTOM LOUBEAU	39 096	25%	10146	7102	3044
SICTOM COULONGES CHAMPDENIERS	15 412	10%	4000	2800	1200
CC CŒUR DE POITOU	12 922	8%	3353	2347	1006
CC AIRVAULT VAL DE THOUET	7 546	5%	1958	1371	587
CC PARTHENAY GATINE	27 961	18%	7256	5079	2177
SMC Haut Val de Sèvre	51 200	33%	13287	9301	3986
<b>Totaux</b>	<b>154 137</b>	<b>100%</b>	<b>40000</b>	<b>28000</b>	<b>12000</b>

Délibération n°ASDél20161021-AF02

## ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2017 : DEBAT

Le débat d'orientation budgétaire 2017 reste conditionné par l'évolution du périmètre de la structure comme pour 2016.

Pour permettre d'avancer dans l'élaboration budgétaire quatre hypothèses ont été examinées par les membres du bureau:

- Vo, le SMITED Seul hors Communauté de Communes Plaine de Courance - Germond Rouvre pour un tonnage annuel de 56 800 tonnes
- V1, le SMITED avec Communauté de Communes Plaine de Courance - Germond Rouvre pour un tonnage annuel de 60 200 tonnes
- V2, le SMITED avec CAN pour 6 500 t/an soit 62 800 tonnes
- Vo bis, le SMITED seul à minima\* avec 56 800 tonnes, le minima impliquant la suppression de 3 à emplois et l'économie d'exploitation à réaliser à hauteur de 500 à 650 k€.

Chaque hypothèse fait apparaître des coûts résiduels par tonne qui varient de 118 à 129 €HT/tonne selon le cas de figure. Mais ce résultat n'est que la conséquence du dénominateur utilisé ; dans l'absolu, la contribution des collectivités est stable ou à la baisse selon les performances de réduction de chacune.

Une autre incertitude repose sur la valeur de la TGAP applicable en 2017... taux réduit grâce à la valorisation du biogaz mais quel en est le montant... ?

Après présentation des quatre scénarii puis débat, les membres du bureau syndical retiennent la configuration restreinte comme étant la plus probable et décident à l'unanimité d'amender cette variante de manière à ce qu'elle devienne la proposition budgétaire 2017 avec pour principales orientations :

- Le prix de revient unitaire à la tonne s'établira aux alentours de **119 € HT/t** compris transfert, transport, TMB et stockage des résidus. Soit une augmentation tarifaire de **+3.4%** ; la baisse des contributions en masse est estimée à **-11.0%** pour l'ensemble des collectivités du fait de la réduction de la production et de l'application d'une TGAP à taux réduit. Ces tarifs sont suspendus à la stabilité de la TGAP comptée à 22 € la tonne stockée.

Les inscriptions prévisionnelles de dépenses sont ajustées au regard des dépenses enregistrées en année pleine et en référence à l'activité actuelle 2016.

- En recettes, l'équilibre est atteint par l'inscription des produits de la vente de services et matières, les contributions des membres adhérents et sous convention d'entente.

Indépendamment de l'adhésion ou non des Agglomérations, les prévisions budgétaires sont bâties de manière à ne pas pénaliser les adhérents historiques du SMITED.

Le service Administration, est équilibré à 355 K€, avec prise en compte du « tuilage » en remplacement de deux agents partant en retraite.

Le nouveau programme de prévention, s'il est activé, sera financé par les structures concernées. Aujourd'hui, les participations au salaire de l'animateur sont prises en charge par les collectivités bénéficiaires de journées.

Concernant la section d'investissement, elle concerne principalement le remboursement de la dette et l'amortissement des biens dont la différence permet de dégager 478 k€ de réserve d'autofinancement du programme pluriannuel voté en avril 2016 et concernant la création des casiers 2018 sur La Loge qui pourront être amortis sur des durées plus longues compte-tenu de l'évolution à la baisse des quantités mises en décharges.

Un certain volume de travaux est en phase de préparation ou de consultation.

- 1- Site de La Loge :
  - Pas de gros travaux prévus
- 2- Usine de TMB :
  - Réserve pour les travaux de gros entretiens et réparations 300 k€
- 3- Investissements divers en matériels
  - Réserve de 178 k€

Les excédents d'amortissements constatés sont la conséquence de l'allongement des durées d'amortissement décidées en 2009-2010 et la fin de certains remboursements d'emprunts ou leur renégociation financière.

Des enveloppes seront affinées et proposées à l'inscription du budget primitif et dans la limite des capacités de financement dégagées par la fin d'amortissement de certains autres biens.

Les différents tableaux de présentation des orientations budgétaires seront donc modifiés en conséquence afin de prendre en compte les remarques et propositions du comité syndical.

Compte tenu des éléments en notre possession à la date de leur élaboration, ils peuvent évoluer et faire l'objet d'ajustements, ils ne préfigurent pas les chiffres du budget primitif, tout au plus, permettent d'apprécier des tendances résumées ci-dessus en y intégrant des orientations de l'assemblée.

Le comité syndical, ainsi informé des orientations budgétaires 2017 a débattu et retient une version budgétaire restreinte au périmètre minimum d'adhérents.

*Délibération n°ASDél20161021-AF03*

## LIGNE DE TRESORERIE

Pour le financement de ses besoins ponctuels de trésorerie, le SMITED envisage le renouvellement de la « ligne de trésorerie interactive » d'un montant maximum de 450.000 Euros pour une durée de 12 mois à compter de Janvier 2017. Les conditions proposées par la Caisse d'épargne sont reconduits pour 2017 L'assemblée adopte à l'unanimité.

*Délibération n°ASDél20161021-AF04*

## INDEMNITE VAL D'EGRAY

Des justificatifs d'utilisation de l'indemnité compensatoire versée à la Communauté de Communes du Val d'Egray ont été fournis par la Communauté de Communes.

Considérée comme subvention d'équipement, les sommes versées ont servi au financement des équipements publics locaux à hauteur de 6%.

Compte tenu des restrictions et difficultés budgétaires que rencontrent toutes les collectivités y compris le Smited, la question a été posée aux membres du bureau pour le maintien intégral de cette indemnité non obligatoire, pour son plafonnement ou sa suppression.

Les membres du bureau proposent un plafonnement à 20 000 € par an à proposer à la date de renouvellement de la convention au 1er juillet 2017 et à signer avec la nouvelle communauté de communes.

*Délibération n°ASDél20161021-AF05*

## INDEMNITE DE CONSEIL DU TRESORIER

Monsieur le Président expose au Comité Syndical qu'un arrêté interministériel du 16 novembre 1983 a institué une indemnité de conseil au profit du trésorier.

Cette mission de conseil comprend notamment la gestion financière, l'analyse budgétaire et de trésorerie, la gestion économique, ainsi que la mise en œuvre des réglementations économiques, budgétaires et financières.

Cette indemnité est acquise au comptable pour toute la durée du mandat du Comité Syndical. Elle peut être supprimée à tout moment. Après examen, les membres du Comité Syndical décident d'attribuer l'indemnité de conseil au taux de 50% au Trésorerie de Saint-Maixent l'Ecole.

*Délibération n°ASDél20161021-AF06*

## **Affaires Techniques**

### ACQUISITIONS DES TERRAINS DE LA LOGE

La Communauté de Communes du Thouarsais a voté favorablement la rétrocession au Smited des terrains de La Loge mis à disposition en 2000 et actuellement en phase de suivi trentenaire. Cette opération se fera pour l'euro symbolique. Les parcelles concernées sont cadastrées A N° 5, 6, 7, 8 ,9 pour une contenance totale de 13ha 08a 70ca. Le comité syndical autorise Président à signer les actes.

*Délibération n°ASDél20161021-AT01*

### SCHEMA DE DEVELOPPEMENT DE LA FILIERE CSR+

La filière CSR est une ouverture à l'économie circulaire par le développement de filières énergétiques nouvelles. Valorisation de la biomasse en ressource énergétique, affinage du CSR en combustible à fort pouvoir énergétique, gazéification et méthanisation, sont autant de débouchés utilisables en aval du TMB qui deviendrait le véritable outil de préparation de matières combustibles spécifique à chaque utilisation.

Cette transition vers la valorisation énergétique des fractions à fort PCI de nos déchets constitue une véritable innovation dont l'aboutissement serait de réduire de 90% le besoin de stockage.

Depuis plusieurs mois des essais et réflexions ont été menées.

Les résultats de laboratoire et les essais industriels sont probants.

Une réflexion sur la modernisation et la transformation du procédé TMB a été conduite avec la collaboration de l'ingénieur procédé du constructeur d'origine.

Une nouvelle cinématique de chaîne est sur le point d'être proposée. Chiffrage et débits de chaîne sont en cours de validation par différents bureaux d'étude de concepteurs.

Le schéma de principe a été présenté en séance aux élus du comité syndical pour débat.

*Délibération n°ASDél20161021-AT02*

## ETUDES ZGZD

Monsieur le Président expose au Comité Syndical que les membres du bureau ont examiné la situation financière du programme de prévention financé par l'ADEME jusqu'en 2014 dans le cadre d'une convention de financement quinquennale des PLP (Programme Locaux de Prévention) qui ont pris le relai de l'action IDEAL 79.

Le SMITED a conclu le 22 décembre 2009 un accord-cadre de partenariat avec l'ADEME, pour une durée de cinq ans à compter de sa signature, afin d'élaborer et mettre en oeuvre un programme local de prévention des déchets sur son territoire. Cet accord-cadre prévoyait notamment l'obligation pour le SMITED de désigner un animateur du programme local de prévention, étant précisé qu'un soutien financier était apporté par l'ADEME, dans le cadre de la mise en oeuvre de ce programme.

Dans ce contexte, le SMITED a donc recruté un agent, en qualité d'agent contractuel de droit public, du 1er décembre 2011 au 30 novembre 2012 inclus puis du 1er décembre 2012 au 21 décembre 2014. Le 1er août 2013, l'agent a toutefois été nommé adjoint administratif territorial de 2ème classe puis, titularisé le 1er août 2014.

L'accord-cadre conclu avec l'ADEME a pris fin le 22 décembre 2014 et les actions « programmes locaux de prévention » n'ont pas été reconduites de telle sorte que non seulement l'emploi occupé n'est plus financé par l'ADEME mais, en outre, aucune mission d'animation n'est désormais requise.

Courant 2015 et au 30/9/2016, l'animateur a totalisé 112 et 159 jours d'arrêts de maladie pour 126 et 129 jours réels ouvrés.

Les jours d'animation ou au service des collectivités adhérentes sont de 70 et 32 jours dont 12 au service de l'ADEME et IDEAL 79 non recouvrables.

Les membres du bureau proposent de mettre en recouvrement les sommes dues par les collectivités facturables à 171 € HT par jour travaillé. Cet état, établi au 30/09/2016, sera complété en fin d'année pour solder l'exercice 2016 ;

Le déficit du service sera évalué en fin d'année pour être résorbé l'année prochaine.

Parallèlement les études de préfiguration ZDZG sont lancées. Les participations des collectivités parties prenantes seront mises en recouvrement selon le tableau ci-après à charge pour chaque territoire de répercuter les sommes dues auprès de leurs adhérents ou clients sous entente respectifs.

Collectivité	2015	2016	TTX	2015	2016	Bilan au 09/2016	Etude
	Jours	Jours	Jours	€ HT	€ HT	€ HT	ZDZG
Sictom Loubeau	16	8	24	2736	1368	4104	3044
CC Mellois	5		5	855	0	855	
CC Celles sur Belle	10	7	17	1710	1197	2907	
CC Parthenay Gâtine	14	14	28	2394	2394	4788	2177
CC Cœur du Poitou	8		8	1368	0	1368	1006
CC Airvault Val de Thouet			0	0	0	0	587
Sictom Coulonges Champdeniers	7	1	8	1197	171	1368	1200
SMC Ht Val de Sèvre			0	0	0	0	3986
Ideal 79	10	1	11	0	0	0	
ADEME		1					
Totaux	70	32	101	10260	5130	15390	12000

Délibération n°ASDél20161021-AF07

### QUESTIONS DIVERSES :

L'ordre du jour étant épuisé, M. le Président lève la séance à 11h45.

Le secrétaire de séance,  
Claude DIEUMEGARD

Le Président,  
Jacques DIEUMEGARD